

Je télédeclare
mes aides
sur
telepac
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Prestation télépac

Un accompagnement personnalisé pour votre
télé-déclaration pac en toute sérénité.

Nos +

Une prestation avec un rendez-vous personnel et individualisé près de chez vous (site de proximité de la coopérative).

Des Techniciens Outils Services spécialisés vous accompagnent dans votre déclaration (Animaux, îlots, cultures,...)

Un conseil spécifique de la réglementation est réalisé sur votre dossier durant la prestation.

Vous repartez après le rendez-vous, avec une synthèse individuelle de votre assolement déclaré.

Une équipe ainsi qu'un support téléphonique toute l'année pour répondre à vos questions.

Pourquoi l'utiliser ?

- Pour les adhérents souhaitant réaliser un pilotage technique, économique et réglementaire de leurs exploitations.
- Pour les adhérents souhaitant être accompagnés pour réaliser leur télé-déclaration PAC et apprendre à utiliser le site TéléPac.
- Pour les adhérents télé-déclarants voulant être sécurisés sur leurs pratiques par un expert avant la finalisation du dossier.
- Un conseil d'experts sur la réglementation PAC en vigueur.

Je télédeclare
mes aides
sur
telepac
www.telepac.agriculture.gouv.fr

TÉMOIGNAGE UTILISATEUR

"La prestation individuelle réalisée par la Coopérative m'a apporté un contrôle et plus de sécurité dans la réalisation de mon dossier.

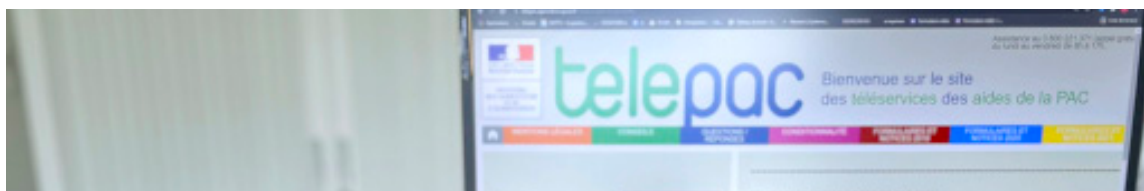
Grâce à l'expertise du Conseiller, nous avons pu vérifier et mettre à jour l'ensemble du parcellaire. Nous avons contrôlé les aspects réglementaires (diversité de l'assolement, SNA, SIE, ...). C'est plus sécurisant pour moi vis à vis de l'enjeu économique sur mon exploitation.

Le Conseiller "expert" a pu répondre à l'ensemble de mes interrogations et m'apporter de vraies solutions.

À la fin du rendez-vous, le Conseiller m'a remis un dossier complet avec l'ensemble des informations de mon exploitation. C'est un service de qualité que je recommande aux adhérents !"



M. DAVID Jean-François
Céréales - Vigne, Jarnac Champagne (17)



TÉLÉPAC

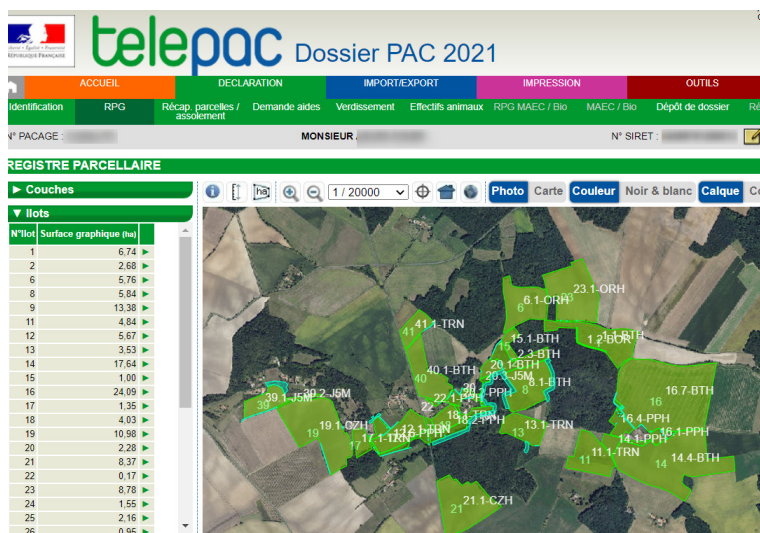


Comment ça marche ?

1. Inscription auprès de votre dépôt avant la campagne de télé-déclaration.
2. Le service Innov'Agro vous contacte afin de vous proposer un rendez-vous sur un site Ocealia de proximité (Envoi d'un email et d'un SMS pour vous rappeler le rendez-vous).
3. Lors du rendez-vous PAC, le Technicien Outils Services de la coopérative vous accompagne dans l'élaboration de votre dossier PAC.
4. Finalisation et signature* du dossier PAC depuis TéléPac

**L'agriculteur reste le seul responsable de sa déclaration PAC*

5. Une équipe ainsi qu'un support téléphonique à disposition toute l'année si besoin.



L'accompagnement gagnant d'Océalia

Un rendez-vous personnalisé en présentiel ou à distance avec un Technicien Outils Services.

On vous inscrit

Inscription auprès de votre dépôt de proximité.

On vous accompagne

On reste disponible

Une équipe et un support téléphonique dédié qui restent à votre disposition tout au long de l'année.



CONTACT

Votre Conseiller d'Exploitation
Ou le Service Innov'Agro
05 16 45 62 22

MES NOTES
